

**DELIBERATION N° 01/68 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ADOPTION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA  
MODERNISATION DU CINEMA « APRILE » A CORTE**

**SEANCE DU 26 AVRIL 2001**

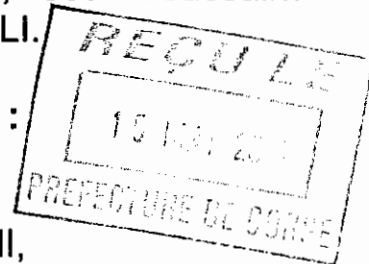
L'An deux mille un, et le vingt-six avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Nicolas ALFONSI, Joseph ANTONA, Jean-Claude BONACCORSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph CHIARELLI, Vincent CICCADA, Laurent CROCE, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, César FILIPPI, Jean-Valère GERONIMI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Paul PATRIARCHE, Pierre-Timothée PIERI, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Gérard ROMITI, José ROSSI, Paul RUAULT, Ange SANTINI, Marcel SIMEONI, Jean-Guy TALAMONI, Jean-Toussaint TOMA, Marie-Jean VINCIGUERRA, Emile ZUCCARELLI.

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Ange SANTINI,  
M. Pierre CHAUBON à M. François-Xavier MARCHIONI,  
M. Jean-Charles COLONNA à M. Camille de ROCCA SERRA,  
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Robert FELICIAGGI,  
M. Jean JALPI à Mme Simone GUERRINI,  
M. Jean-Baptiste LANTIERI à M. Pierre-Jean CASTA,  
M. François MOSCONI à M. Pierre-Philippe CECCALDI,  
M. Don-Pierre PIETRI à M. Joseph ANTONA,  
M. Antoine SINDALI à Mme Marie-Thérèse GRISONI.



**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Alexandre ALESSANDRINI, Paul GIACOBBI, Jean MOTRONI, Paul QUASTANA, Michel STEFANI, François TIBERI.

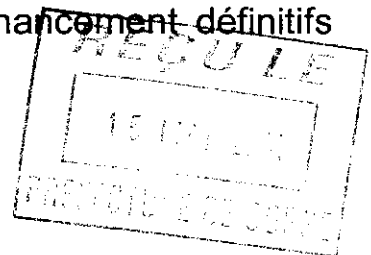
## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'avis n° 2001/04 en date du 23 avril 2001 du Conseil Economique, Social et Culturel,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la commission de la Culture, de l'Education et des Affaires Sociales présenté par M. Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**ADOpte** le principe du plan de soutien global au cinéma APRILE tel que décrit dans le rapport joint en annexe, étant précisé que son volet « programmation et animation » fera l'objet d'une convention particulière dès que le programme et le plan de financement définitifs auront été arrêtés.



#### ARTICLE 2 :

**ATTRIBUE** à la S.A.R.L. « Pieve di Talcini » une subvention de 424.715 F pour la réalisation des travaux d'amélioration du complexe « APRILE », dont le coût s'élève à 1.415.717 F hors taxes.

**ARTICLE 3 :**

**ADOPTÉ** la convention entre la Collectivité Territoriale de Corse et la S.A.R.L. « Pieve di Talcini » relative à la modernisation du cinéma « APRILE » à CORTE, telle qu'elle figure dans le document annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 Avril 2001

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

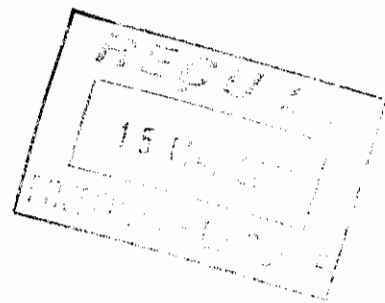


**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,



**José ROSSI**



**ANNEXES**

